

AVIS TECHNIQUE

U2s P2 E1/2 C2 - U3 P2 E 1/2 C2



DESSCRIPTIF TYPE



Revêtement de sol PVC acoustique U2s P2 /U3 P2 en lés 2, 3 et 4 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique, en lés de 2, 3 et 4 m de large, apte dans les locaux UPEC au plus classés U2s P2 E1/2 C2 et U3 P2 1/2 C2 validé par un avis technique n°12/13-1647 de type Novibat semi-libre.

Il associera une haute résistance au poinçonnement rémanent de 0,15 mm et une efficacité acoustique déclarée $\Delta L_W = 18$ dB. Matières premières garanties sans phtalate, Novibat semi-libre sera constitué d'une structure de mousse compacte alvéolaire renforcé d'un voile de verre qui le destinera à une pose sans colle avec adhésif en périphérie et aux joints, et permettra le recouvrement des anciens supports y compris amiantés.

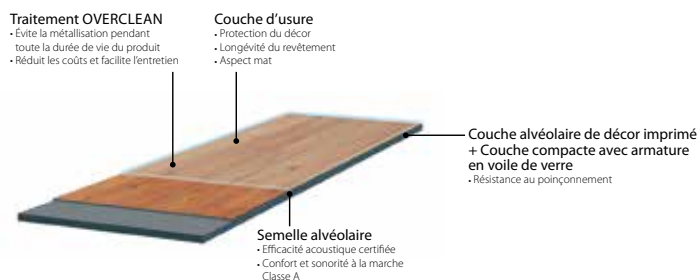
Il sera doté d'une couche d'usure transparente 0,35 mm, groupe T d'abrasion et bénéficiera d'une protection de surface OVERCLEAN pour faciliter l'entretien et d'un classement R10 pour prévenir les risques de glissance (selon la norme DIN 51130).

Le produit bénéficiera d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à **6 ans supplémentaires** ⁽¹⁾ (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).

Les chutes de pose ⁽²⁾ pourront être recyclées via le programme de recyclage **TOURNESOL**.

Le choix des coloris se portera sur une gamme standard comportant un minimum de 15 références.

Découvrir l'ensemble de la [gamme coloristique](#)



MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de pose

Pose non collée :

Il sera maintenue en périphérie et aux joints à l'aide d'un ruban adhésif double face. Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (Forbo Dry Tape 85) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E. E1 : joints traités à froid sur support bois E2 : joints traités à froid avec calfatage des rives et des pénétrations Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Novibat semi-libre
Avis Technique / DTA	n°12/13-1647_V2
Apte à l'emploi dans les locaux au plus classés	U2s P2 E1/2 C2 - U3 P2 E 1/2 C2
Sonorité à la marche certifiée	$L_{n,e,w} < 65$ dB, Classe A
Épaisseur totale	3 mm
Couche d'usure	0,35 mm
Masse surfacique totale	2 350 g/m²
Groupe d'abrasion	T
Poinçonnement rémanent	< 0,15 mm (exigence de la norme $\leq 0,20$ mm)
Réaction au feu	Cfl-s1* - RA10-0205 (CSTB)
Classification selon NF EN 651 (ISO 11 638)	23 - 31

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- **FDES** conforme à la norme NF P01-010 (à fournir)
- Taux d'émission de TVOC $< 100 \mu\text{g}/\text{m}^3$, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH⁽³⁾
- Composé de 50 % de matières provenant de ressources naturelles
- Recyclable à 100 %⁽²⁾

* Satisfait à la réglementation M3

(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). (2) Hors cadre amiante. (3) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.